

était décomposé par la souffrance et par l'effort accompli pour ne point défaillir...

Seulement, ses yeux étaient rouges des larmes répandues et les larmes retenues gonflaient ses paupières.

Enfin, après la famille et les amis, au fond de la première voiture, une jeune femme abattue dans ses voiles de deuil, était secouée par les sanglots : c'était la mère.

Or, tandis que d'un cœur ému, je saluais cet entorement de première communicante et formulais tout bas une prière, un au détour de la rue proche, une pluie d'orage tomba.

Il tourna du côté du corbillard et se dirigea de manière à croiser la procession de mort. Et, dans l'instant précis où l'officier qui commandait la troupe atteignait la voiture du prêtre, il regarda ses hommes et, d'une voix forte, ordonna de porter les armes.

Et, tout à tour, les compagnies, en défilant près du char funéraire ou dormant dans sa bière une petite fille, rendaient les honneurs militaires à la première communicante inconnue.

Quant aux officiers, c'est avec un respect ému qu'ils saluaient de l'épée le cercueil de cette enfant dont ils ignoraient le nom même.

Pourquoi, si ce n'est parce que dans la mort on salue ce qui doit revivre ? Oui, ce régiment qui passait devant le blanc corbillard honoraire, dans ce cadavre inconnu, l'honneur était même.

FRANÇOIS VEUILLON.

LE COMMANDANT MARCHAND

Paris, 10 juin. — Une dépêche du Mans annonce le passage, en gare de cette ville, ce matin, à neuf heures, du commandant Marchand, venant de Maçon par Tours.

Trois cents personnes environ, tant employés que voyageurs, ont vivement acclamé le commandant, qui se dirigea vers la gare, où il attendra le train de Rennes, qui part du Mans vers midi.

Le commandant n'était accompagné que de son domestique. On dit que le commandant Marchand se rend à St-Servan où il a été invité par son ancien commandement d'exploration, M. Hourst, qui commande actuellement l'aviator-torpilleur *Aurme*.

Le Mans, 10 juin, 1 h. soir. — Une foule nombreuse, parmi laquelle plusieurs officiers, se trouvaient à midi sur le quai de la gare pour assister au départ du commandant Marchand pour Rennes.

M. Galmay, député, qui arrivait de Paris par le rapide, a félicité le commandant au nom de la population de la Sarthe.

Le commandant Marchand, de son wagon, a remercié les assistants et le train est parti aux cris de : « Vive Marchand ! »

Le banquet des Lorrains Hier soir, l'Association lorraine offrait, dans la belle serre garnie de plantes superbes du palmarium du Jardin d'acclimatation, un banquet au capitaine Charles Mangin, fils d'un inspecteur général des forêts, néveu du général Mangin, qui fournit la plus brillante carrière et du commandant Mangin.

Les autres membres de la mission Marchand présents à Paris avaient été invités. On remarquait : les capitaines Germain, Barlatier, Lorgeau, le docteur Emiliy, l'enseigne de vaisseau Dydé. M. le général Honen-Berthier, maire de Neuilly, président, assisté de M. Mézières, de l'Académie française.

Parmi les convives, MM. Rambaud, de l'Institut, sénateur, ancien ministre; Gebhard et Marcel Dubois, professeurs à la Sorbonne; Jambou, avocat général; colonel Marchal; Yolland, sénateur; des officiers généraux et supérieurs, etc. On a chanté, les uns après les autres, des couplets de bienvenue au nom de l'Association lorraine.

M. le général Honen-Berthier, a lu une dépêche de son commandement Marchand et de la réponse qui a été faite au nom de l'Association. Un très brillant concert a clos cette fête, dont la présidence d'honneur a été assurée et de la musique de Neuilly avait relevé l'éclat.

A Saint-Cyr

Les sergents Souyri, Dat et Venail, de la mission Marchand, ont été reçus avant-hier à Saint-Cyr par les quatre-vingts sous-officiers de l'École.

Un album pour Marchand L. Vallée, le dessinateur bien connu, vient d'avoir une très belle idée : il a demandé à tous les peintres militaires de ses amis de vouloir bien mettre leurs noms sur un album destiné à l'héroïque Marchand.

Une main reliait ferme, Marcelline déclina l'enveloppe, déplaça la feuille et lut : « A bas le masque, madame ! »

Nantes, 9 avril 1899.

Orange, Sergeant, Berné-Bellecour, Boutigny, Bourgain, Job, Ch. Moret, de la Nezière, Courboin, Petit, Gérard, Boucaud, etc.

D'autres encore vont tenir à honneur de participer à cette patriotique collaboration.

NOS FEUILLETONS

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI DIMANCHE 11 JUIN la publication d'un roman d'un grand intérêt LA

MARCHANDE DE FLEURS

PAR XAVIER DE MONTEPIN

UNE LETTRE OPPORTUNE

La tactique du parti irréligieux consiste à accuser les catholiques d'opposition systématique. Les journaux maçonniques ne manquent jamais l'occasion de mettre au compte de l'Église tout ce qui les estimait blâmable.

Les auteurs de ces menaçantes inventions sont à blâmer et ceux qui les croient sont à plaindre. Il faut que ces lecteurs érudits soient tenus en bien faible estime par leurs pourvoyeurs de prose, pour que ceux-ci osent leur servir d'aussi formidables invraisemblances.

Toutefois les parties dynastiques ne sont pas sans avoir quelques responsabilités du malentendu qui rend l'esprit populaire accessible aux fausses légendes imaginées par la maçonnerie. Ils ont commis un véritable abus en tentant de s'approprier la religion, comme si elle était leur monopole.

Sachant combien la majorité du pays reste attachée à sa vieille foi et à son culte, ils ont voulu identifier la cause de la religion à celle de diverses monarchies, se refusant à comprendre la fable dont ils se rendaient coupables en tentant de lier à un cadavre le corps immortel de l'Église.

Dès 1870, les catholiques éclairés protestèrent contre cette exploitation de la foi par la politique, et préoyaient qu'en voulant se servir de l'autel pour rétablir le trône, on ne reconstruirait pas le trône, mais on ébranlerait l'autel.

Le Français est représenté par deux personnes qui sont, l'une le pouvoir civil, l'autre le pouvoir militaire ; ce dernier a des dessous d'autre, terrasse. La ligne qui tremble en leurs mains leur fait perdre le produit de l'ashoda, un poisson qui s'en délache, grâce à la secousse que les efforts furieux des antagonistes ont imprimés au fil qui s'est rompu.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le capitaine Dreyfus est revêtu d'un costume civil complet et commence à laisser pousser sa barbe. Le prévenu a été conduit à la cabine d'officier, spécialement aménagée pour lui. La porte en est gardée par un factionnaire en arme.

Un moment de l'arrivée à bord, du capitaine Dreyfus, les quatre ministres de la guerre, étaient sous ses yeux présents sur le pont. Le gouverneur de la Guyane avait interdit à toute embarcation de s'approcher de l'île du Diable ou du *Sfax*.

Un avec anglais Les Anglais viennent de publier une « carte socio-croïque de l'Europe ». Elle est en vente chez Bacon et C. L. F. D., 127, Strand.

La France est représentée par deux personnes qui sont, l'une le pouvoir civil, l'autre le pouvoir militaire ; ce dernier a des dessous d'autre, terrasse. La ligne qui tremble en leurs mains leur fait perdre le produit de l'ashoda, un poisson qui s'en délache, grâce à la secousse que les efforts furieux des antagonistes ont imprimés au fil qui s'est rompu.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

que inspire l'Etat-major, ou conduit des manifestations à Auteuil, ce ne serait plus seulement de la sottise, ce serait de la mauvaise foi.

L'AFFAIRE DREYFUS

A propos de la révision L'Echo de Paris publie les intéressants renseignements qui suivent :

C'est par erreur qu'un certain nombre de journaux ont annoncé que la révision avait été votée à l'unanimité par les trois chambres réunies de la cour de cassation.

La révision n'a été votée qu'à deux voix de majorité et la cassation sans renvoi, proposée par un des membres de la chambre criminelle, a été repoussée à la presque unanimité.

Quant aux considérants de l'arrêt, ils méritent d'être examinés. Le court s'appuie sur les dépositions de M. Casimir Périer et des généraux Mercier et de Bisdorff pour affirmer qu'une communication de pièces secrètes a été faite au conseil de guerre de 1894.

Or, la proposition de M. Casimir Périer est conçue en termes extrêmement vagues. L'ancien président de la République déclare qu'il n'a pas compris « ce que la communication de la pièce *Canaille de D...* » eût été limitée aux seuls juges du conseil de guerre et qu'il se souvient d'avoir vu la conservation qu'il a eue avec le général Mercier a précédé ou suivi le jugement du conseil de guerre.

Quant au général Mercier, tous les juristes sont d'accord pour reconnaître qu'il n'a pas répondu à la question que lui posait M. Law. C'est en effet en tant que ministre de la guerre que le général Mercier, au nom de la raison d'Etat, aurait communiqué des pièces au conseil de guerre. Or, les ministres ne sont responsables que devant le Parlement. Ils ne doivent d'explications qu'au Parlement et en interrogeant le général Mercier sur un acte accompli par lui comme ministre de la guerre, ce serait vouloir lui en faire passer son droit et violer le principe de la séparation des pouvoirs.

Terminons en ajoutant qu'à l'heure actuelle les déclarations les plus pressantes sont faites auprès de M. Krantz pour obtenir que les cinq ministres de la guerre qui ont solennellement affirmé la culpabilité de Dreyfus, ni le général Roget ne soient entendus et que se souvienne de Rennes. Il est même question de refuser au conseil la communication du dossier secret.

Le retour de Dreyfus Cayenne, 10 juin. — Le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures.

L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le capitaine Dreyfus est revêtu d'un costume civil complet et commence à laisser pousser sa barbe. Le prévenu a été conduit à la cabine d'officier, spécialement aménagée pour lui. La porte en est gardée par un factionnaire en arme.

Un moment de l'arrivée à bord, du capitaine Dreyfus, les quatre ministres de la guerre, étaient sous ses yeux présents sur le pont. Le gouverneur de la Guyane avait interdit à toute embarcation de s'approcher de l'île du Diable ou du *Sfax*.

Un avec anglais Les Anglais viennent de publier une « carte socio-croïque de l'Europe ». Elle est en vente chez Bacon et C. L. F. D., 127, Strand.

La France est représentée par deux personnes qui sont, l'une le pouvoir civil, l'autre le pouvoir militaire ; ce dernier a des dessous d'autre, terrasse. La ligne qui tremble en leurs mains leur fait perdre le produit de l'ashoda, un poisson qui s'en délache, grâce à la secousse que les efforts furieux des antagonistes ont imprimés au fil qui s'est rompu.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Le 13 juin, le capitaine Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, hier matin, à sept heures. L'autorité militaire a remis le prisonnier entre les mains du commandant Coffiniers de Norddeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

LE BIEN DE LA FAMILLE

La petite propriété M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

M. Roi de Loulay a déposé, sur le bureau de la Chambre, le rapport suivant fait, au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Lemire et plusieurs de ses collègues, ayant pour but d'organiser en France le Bien de famille, afin de faciliter à tous l'acquisition, la conservation et la transmission héréditaire de la petite propriété :

l'Afrique méridionale, et par le président Kruger, rétro, que le haut commissaire n'ait pu accepter les propositions qui doivent être considérées comme très équitables.

Le Volksraad reconnaît qu'il est désirable de modifier les lois régissant les droits électoraux, approuve les propositions Kruger sur les questions de la franchise électorale et de l'arbitrage, et demande un conseil exécutif, de lui présenter un projet de loi permettant au Volksraad de voter promptement ces mesures.

Le président Kruger a déclaré que ce projet de loi serait présenté au Volksraad, s'il était possible, lundi prochain.

ÉPOUVANTABLES TEMPÊTES

EN ESPAGNE Nombreuses victimes. — Immenses dégâts. Madrid, 10 juin. — Une terrible tempête vient de se déchaîner sur San-Pedro-de-Alerxa, province de Valladolid. 150 maisons ont été détruites.

Le nombre des victimes est considérable ; 40 cadavres ont déjà été retirés des décombres. Les dégâts sont énormes. Les détails manquent encore. Un violent ouragan, accompagné de grêle, a causé, à Tolède, d'importants dégâts. Une église et quelques endroits de la basse-ville ont été inondés. Il n'y a aucune victime.

Madrid, 10 juin. — Une terrible tempête de pluie et de grêle a sévi sur Madrid. On ne se souvient pas d'en avoir vu de pareille. Il y a eu plusieurs accidents et de graves blessures.

À café de Paris et de France, il y a pour plus de cinquante pesetas de dégâts. Les Pascos, la rue Castellana, la rue des Ricochets, le Prado sont complètement inondés et transformés en véritables torrents.

Plusieurs personnes ont été blessées par des chevaux emportés. Un cochon a été tué. Plusieurs grêlons pesaient 80 grammes. Le télégraphe subit des retards considérables.

AUX ÉTATS-UNIS Nombreuses victimes. New-York, 10 juin. — Les dépêches d'Autauti (Texas), de San-Saba, et de Mandarville, signalent de violents orages suivis d'inondations. Un grand nombre de personnes ont péri.

Les premiers nouvelles, encore incomplètes, reçues d'Autauti, accusent un total de vingt-cinq morts. A San-Saba, huit personnes ont été noyées.

Le niveau du fleuve augmente rapidement, et la ville tout entière est sous les eaux. Les champs de blé sont submergés ; la récolte sera complètement perdue.

A Mandarville, on signale la mort de dix-sept personnes, et on craint que le chiffre augmente.

LES ARTISTES DU NORD

au Salon de 1899 (DEUXIÈME ARTICLE) Nous reconnaissons, en entrant dans la salle 8, le dessin exquis et la facture vigoureuse de M. Bonnat dans un portrait de vieille dame.

Le regard est invinciblement attiré par le modelé lumineux de cette figure qu'animent encore des yeux noirs dont l'âge a peine terni l'éclat. C'est là un portrait de grande allure. Du même maître, une *Route du pays basque* fort ensoleillée.

Dans ce paysage de M. Emile Breton, les *dernières feuilles* que l'automne laisse choir semées sur les arbres du taillis ont pris une teinte dorée qu'avivent encore les rayons du soleil couchant.

Il y a là des effets d'opposition de lumière très étudiés. M. Jules Breton a donné, de son côté, un sentiment tragique à son *Cri d'alarme*. Là bas, au fond de l'horizon, s'aperçoit dans leurs d'incendie ; une ferme brûle ; les moissonneurs laissent les gerbes inachevées et se précipitent en toute hâte pour porter secours.

Nous aimons la poésie fantaisie, dans le silence des bois de M. Ch. Lenoir. Le sein ému, le front à demi soulevé, l'inquiète, elle attend tout qu'elle a rêvé.

A noter, pour l'idée qui s'a inspirée et pour sa traduction, une composition d'un peintre italien, M. De Molin. *Découvrez-vous... il a passé un bras dans le travail* !

M. Barillot, tout en peignant toujours aussi gracieusement ses vaches, les a placées dans un paysage d'une note plus gaie que d'habitude ; il a jeté un rayon de soleil qui ne rend son œuvre que plus agréable. C'est ce que nous constatons en examinant, dans la salle 10, la *Forme de Thoville* et la *Ruisseau*.

Voici, d'une élève de Léon Comerre, Mme Fould, un *Passage risqué*, tableau très élégant comme coloration, plus aussi un frais et délicieux paysage de M. Henri Biva, des fleurs aux couleurs chatoyantes de M. Pierre Bourgoigne.

M. Berné-Bellecour nous offre dans *Manœuvres d'artillerie*, une de ces scènes de la vie militaire qu'il excelle à rendre. L'exécution en est peut-être un peu sèche.

Le calme mélancolique et un peu triste des soirées d'hiver dans nos campagnes du nord a été très exactement saisi par M. Emile Breton dans son second envoi : *Un dimanche soir en hiver*. La petite église, comme couverte d'un manteau de neige, se profile sur le ciel gris qui zèbre quelques reflets blafards du crépuscule.

Signalons un grand triptyque : *Les Olanides*, de M. J. M. Duval, peinture décorative destinée à l'Aquarium de Paris, pour l'exposition de 1900.

Dans la salle 12, deux tableaux de M. Bouguereau *L'Admiration* et *L'Amour élevant Psyché*. (Voir la suite à la 3e page)

Marcelle, et plus que jamais elle méritait ce surnom. Elle passait — avec raison — pour l'une des femmes du monde les plus accomplies qu'il fut possible de rencontrer.

« dans le cœur comme un fer rouge, ne semblait une œuvre de folie ou de chantage. »

Elle releva la tête. Une lueur sinistre s'alluma dans ses yeux voilés. Toute trace d'épouvante disparut de son visage qui n'exprima plus qu'une résolution farouche.

Rebrousser chemin... à tout... Type... Total de l'année... 25,000...